Un plan de soutien au monde la culture, levier économique pour la sortie de crise

Emmanuel Macron a dévoilé mercredi dernier un plan d'aide au secteur de la culture, très impacté par la crise, et dont beaucoup d'activités sont à l'arrêt depuis le début du confinement en raison de la pandémie de Covid-19. Le plan du gouvernement prévoit des mesures de soutien importantes, parmi lesquelles la prolongation jusqu'à août 2021 des droits au chômage des intermittents du spectacle, la création d'un fonds d'indemnisation pour les séries ou tournages annulés et dans l'incapacité de reprendre, l'exonération des cotisations pour quatre mois des artistes auteurs avec un grand programme de commandes publiques, tandis que les indépendants et les TPE du secteur de la culture seront quant à eux éligibles au fonds de solidarité de 7 milliards d'euros mis en place par le gouvernement pour les mois de mars, avril et mai, afin de faire face aux conséquences économiques de l'épidémie. Le Président a aussi souligné l'importance qu'il y a de défendre la créativité européenne en encourageant les coproductions européennes face aux productions chinoises ou européennes.

Le poids économique de la culture est tout à fait notable puisqu'il représentait, selon les chiffres du ministère de la Culture, 44,5 milliards d'euros en valeur ajoutée en 2017, 2,3% du PIB, c'est-à-dire une contribution équivalente à celle de l'industrie agro-alimentaire, ou près de deux fois celle de l'industrie automobile, et tandis que l'emploi y représente 1,3 millions de personnes. Au-delà de la valeur ajoutée directe créée par le secteur, les connexions sont nombreuses avec d'autres secteurs comme celui du tourisme par exemple, et les externalités positives de la culture sont très fortes sur les différents territoires et leurs identités dans les régions. Il est vrai que depuis le milieu des années 2000, la part de la culture tend à diminuer dans l'économie française, sous l'effet de causes structurelles comme la baisse du spectacle vivant, l'effondrement du disque, la crise de la presse, la concurrence plus intense entre les pôles d'attractivité du tourisme international, mais aussi pour des raisons conjoncturelles liées aux effets durables de la crise économique qui sévit depuis 2008.

Néanmoins, les industries culturelles sont aussi un des « pôles d'excellence mondiaux de notre pays » comme le notait dès 2012 le rapport de Louis Gallois sur la compétitivité industrielle de la France. La France possède en effet des acteurs d'envergure mondiale et de tout premier plan : c'est le cas notamment de Vivendi, leader de la production et de l'édition musicale, de Deezer très bien positionné sur le marché de l'écoute musicale en ligne ou encore du groupe d'édition Hachette (2ème au niveau mondial), sans oublier le cinéma français, troisième producteur et deuxième exportateur au monde. L'investissement dans les industries culturelles est de plus un levier important d'adaptation de l'économie française à la transition numérique, et un gisement d'emplois qualifiés dans des activités ancrées dans nos territoires et peu susceptibles d'être délocalisés. De plus, le patrimoine culturel français, l'un des plus riches au monde, est à la fois un outil et une résultante de la croissance économique : il implique certes des coûts importants, mais il constitue un levier puissant pour le redressement d'une image et l'attractivité d'un lieu ou d'une région (collections nationales et musées, sites archéologiques et fouilles, monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, etc.) Enfin, à ce patrimoine tangible s'ajoute un patrimoine immatériel incluant les savoir-faire et métiers d'art, ou encore les fonds d'archives et bibliothèques.

Les industries culturelles se déploient sur neuf marchés : les arts graphiques et plastiques, le spectacle vivant, la télévision, la musique, le cinéma, les jeux vidéo, la presse/magazine, la radio, les livres. Les activités culturelles constituent un travail de production qui a une dimension économique **risquée**, et le marché du travail dans le domaine de la culture récompense une « économie des superstars » (pour reprendre la formule de l'économiste Sherwyn Rosen), laquelle peut voisiner avec une grande précarité du travail. L'imprévisibilité du résultat et le risque augmentent les gratifications tirées de la réussite, en tenant compte des gratifications symboliques retirées de la production des œuvres et de leur réception par le public. Le travail des artistes est discontinu : la distribution des revenus est aléatoire et les perspectives de carrière sont incertaines. L'acte de création reste décisif en amont du processus mais se déroule ensuite un cycle de production : les industries culturelles, livres, films, musique, jeux-vidéos, affrontent des risques importants qu'elles gèrent en multipliant les produits offerts et essayant d'en maîtriser la distribution (voir sur le risque le chapitre de spécialité SES en première « Comment l'assurance et la protection sociale contribuent-elles à la gestion des risques dans les sociétés développées ? »)

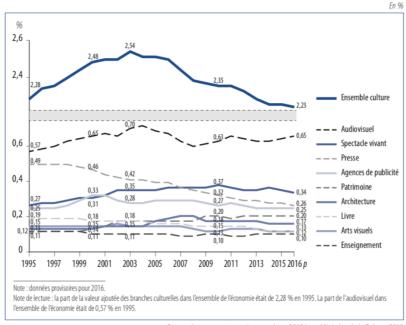


Les économistes qui ont étudié le secteur de la culture ont montré que l'artiste est également un entrepreneur (voir le chapitre de spécialité en première « <u>Comment les entreprises sont-elles organisées et gouvernées ?</u> ») : il est un créateur en situation de combiner l'originalité de la création artistique et l'impératif de valorisation économique, ce qui n'est pas sans rappeler la fonction « d'entrepreneur-innovateur » décrite par Joseph Schumpeter, cruciale selon lui dans la dynamique de l'économie de marché. Les **entrepreneurs**-artistes combinent des ressources entre elles afin de créer un produit, cherchent à contrôler ces ressources et souhaitent se prémunir des aléas, dans une grande similitude avec la fonction de l'entreprise. Dans l'activité de l'artiste, la valorisation économique prend une importance croissante : il doit gérer des compétences variées, passer des contrats, protéger ses droits de la propriété intellectuelle, animer des relations et des réseaux afin d'atteindre ses objectifs artistiques, etc. Les artistes sont aussi confrontés aujourd'hui aux conditions du marché mondialisé et numérisé, avec ce qu'il représente en termes d'opportunités (médiatisation, accès aux marchés...) et de menaces (copie, piratage...), et sont plongés dans un environnement hyperconcurrentiel en perpétuel mouvement. L'artiste doit ainsi constamment trouver des modèles économiques adaptés à son travail afin de valoriser au mieux sa création.

Pour soutenir ce secteur particulier de la culture, l'État intervient en actionnant trois leviers : les politiques de réglementation (à l'instar de la loi du prix unique du livre en France depuis 1981), les subventions et taxes parafiscales, les incitations fiscales plafonnées. Son action se justifie notamment par l'existence de défaillances du marché : la présence d'externalités (où les bénéfices privés peuvent être inférieurs aux bénéfices sociaux) et l'existence de biens collectifs (voir le cours de spécialité en première « Quelles sont les principales défaillances du marché ? ») Comme l'incertitude est grande en matière de rentabilité de l'innovation et de la créativité dans le domaine culturel, l'intervention de l'État en soutien s'avère nécessaire. Cette intervention est utile car elle peut aussi élever le capital culturel et le bien-être de la population : la démocratisation de la culture contribue à augmenter le stock de connaissances des générations futures qui jouiront d'un patrimoine plus élevé et plus étendu (constructions de prestige, achats ou commandes d'œuvres d'art). On considère généralement que la culture participe plus globalement à la cohésion sociale et au bien-être de la population. De plus, les dépenses culturelles exercent un effet multiplicateur sur l'activité avec les frais de transport, les hôtels, les restaurants, les sorties culturelles, et génèrent indirectement de larges retombées pour les agglomérations urbaines lors des festivals, expositions, etc. (voir sur l'effet des dépenses publiques le chapitre de spécialité SES en première « Comment les agents économiques se financent-ils ? »)

C'est la raison pour laquelle l'impact du confinement sur l'annulation de certains évènements culturels (festivals, concerts...) se cumule avec celui de la fermeture des lieux de vie comme les bars, les cafés pour pénaliser l'activité économique et l'emploi de certains territoires. L'économie de la culture est donc soumise à des **crises** comme dans les secteurs traditionnels : vagues de licenciements, mouvements de concentration (éditions, cinémas, presse et télévision), réductions d'activités (certaines œuvres artistiques ne sont ainsi jamais diffusées), renégociation des contrats avec les artistes, etc. Ces crises ont marqué l'évolution du secteur de la culture ces dernières années, et le choc lié à la pandémie du COVID-19 constitue un nouveau défi à relever.

Part des différentes branches culturelles dans l'ensemble de l'économie, 1995-2016



Source : Insee, comptes nationaux – base 2010/DEPS, Ministère de la Culture, 2018